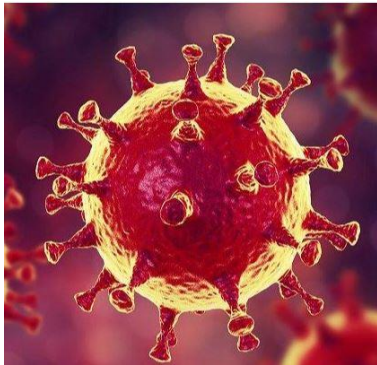


1. Éléments à connaître sur le coronavirus SARS CoV-2 et la Covid-19



Le SARS-CoV-2 (Syndrome Respiratoire Aigu Sévère) est un virus de la famille des β -Coronavirus.

Le virus peut être transmis d'un individu à l'autre de manière :

- **directe** via les gouttelettes, les aérosols (pouvant inclure les postillons notamment) émis par une personne porteuse du virus lors de toux, éternuement ou discussion.
- **indirecte** par les mains en cas de contact de la main avec une personne ou une surface contaminée, puis le port de la main souillée au visage.

La **porte d'entrée**, c'est-à-dire la voie d'entrée du virus dans l'organisme, est **essentiellement respiratoire**, mais peut également être oculaire, voire orale.

La transmission indirecte passe par le portage des mains au visage.

Une fois inhalé, le virus se fixe sur des récepteurs spécifiques notamment sur des cellules cibles (pulmonaires ou autres). Il pénètre alors dans ces cellules et peut s'y multiplier.

Pour contaminer un individu, il faut une certaine quantité de virus.

La Covid-19 est la maladie provoquée par le virus SARS-CoV-2. La période d'incubation (durée entre la contamination et les premiers signes cliniques) est généralement de 3 à 5 jours mais peut varier entre 1 et 14 jours.

Les signes cliniques les plus fréquents, pouvant apparaître sont : **fièvre, toux** et **gêne respiratoire**.

D'autres symptômes peuvent également être présents : **douleurs musculaires, céphalées, maux de gorge, congestion nasale, nausées, vomissements, diarrhées...** La survenue brutale d'une **perte de goût** et/ou d'**odorat** peut aussi être un signe de Covid-19.

Certaines personnes peuvent souffrir de « **Covid-long** », qui correspond à l'ensemble des manifestations tardives survenant après une infection à la Covid-19, parfois plusieurs mois après la phase aiguë de la maladie.



Il existe différentes formes de gravité : de la forme asymptomatique (cas des porteurs sains) à la forme grave pouvant conduire au décès.

Depuis le début de l'épidémie, de nombreuses mutations ont été décrites.

Différents variants sont connus actuellement :

- Le variant « britannique », plus contagieux que la souche virale initiale et vraisemblablement pouvant être plus souvent responsable de formes sévères.
- Les variants « sud-africain » et « brésilien », a priori moins sensibles à l'immunité acquise grâce à un vaccin ou à une infection antérieure.
- Le variant « breton », difficile à détecter avec les tests classiques de diagnostic.

Les personnes infectées peuvent transmettre la maladie, avant même l'apparition des signes cliniques.

On considère actuellement qu'une personne peut être contagieuse 2 à 3 jours avant l'apparition des premiers symptômes. Ce risque diminue progressivement à partir du 7^{ème} jour suivant le début des symptômes. Il est limité au-delà de 10 jours et exceptionnel après 14 jours. Le taux de contagiosité du virus SAR-CoV-2 est estimé à ~3, ce qui signifie qu'une personne contagieuse peut en moyenne en contaminer 3 autres, voire plus en fonction des variants.

Les porteurs sains sont également contagieux !

Il est établi que l'infection par le SARS-CoV-2 induit une réponse immunitaire. La plupart des personnes infectées produisent des anticorps. Le taux de ces anticorps semble décroître avec le temps, mais il n'est pas encore possible de préciser combien de temps leur présence persiste. Une immunité cellulaire serait également possible mais celle-ci n'est pas dosable. La durée de cette immunité globale (humorale via les anticorps et cellulaire) n'est pas encore connue à ce jour.

Il existe trois grands types de tests :

- Les tests PCR et les tests antigéniques, réalisés à partir d'un **prélèvement nasopharyngé** ou d'un **prélèvement salivaire**, qui recherchent la présence du virus dans l'organisme à un instant donné. Ils permettent d'**établir si on est porteur du virus au moment du test**.
- Les tests sérologiques, réalisés à partir d'un **échantillon de sang**, qui détectent les anticorps produits par l'organisme à la suite de l'infection par le SARS-CoV-2. Ils permettent de **savoir si on a déjà été infecté par le virus (selon le laps de temps entre l'infection virale et le prélèvement biologique ; passé un certain délai, les sérologies pourront être négatives pour une personne ayant déjà eu la covid-19)**, qu'on ait présenté des symptômes ou non.

Lorsqu'un test sérologique est positif, la présence d'anticorps indique qu'on a été infecté par le SARS-CoV-2, mais cela **ne permet pas de savoir si on est contagieux, ni si les anticorps détectés nous confèrent une immunité contre une nouvelle infection (dans le cadre des différents variants)**.

Plusieurs vaccins ont été développés, testés et mis sur le marché.

Les données disponibles indiquent que les différents vaccins développés présentent une certaine efficacité vis-à-vis des formes graves de Covid-19. En revanche, leur capacité à empêcher la transmission du virus d'une personne infectée vaccinée à une autre personne est encore sujette à caution.

Dans des conditions propices, le virus pourrait survivre, sous forme de traces, plusieurs jours sur une surface : plastique, carton, acier...

Par principe de précaution, il peut donc être utile de nettoyer les surfaces fréquemment et récemment touchées par les mains d'autres personnes. Il n'est cependant pas utile de désinfecter le sol ou les murs.

Pour rappel, la grande transmissibilité de la Covid-19 n'est pas liée à sa survie sur les surfaces, mais à sa transmission directe quand on tousse, qu'on éternue, qu'on discute ou indirecte, par les gouttelettes expulsées et transmises par les mains.

C'est pour cela qu'il est important de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale.

L'enveloppe du virus est détruite par le savon et tous les tensioactifs contenus dans les produits habituels de nettoyage. Ses protéines sont déstructurées par de l'alcool > 60°.

Cela justifie les recommandations de lavage de mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique.

Sur les surfaces inertes, n'importe quel détergent inactive le SARS-COV-2 en détruisant son enveloppe lipidique.

Enfin, le virus est également détruit par la température après plusieurs dizaines de minutes à 60°C, méthode utilisée pour la désinfection du matériel médical, des masques de protection ou le nettoyage du linge.

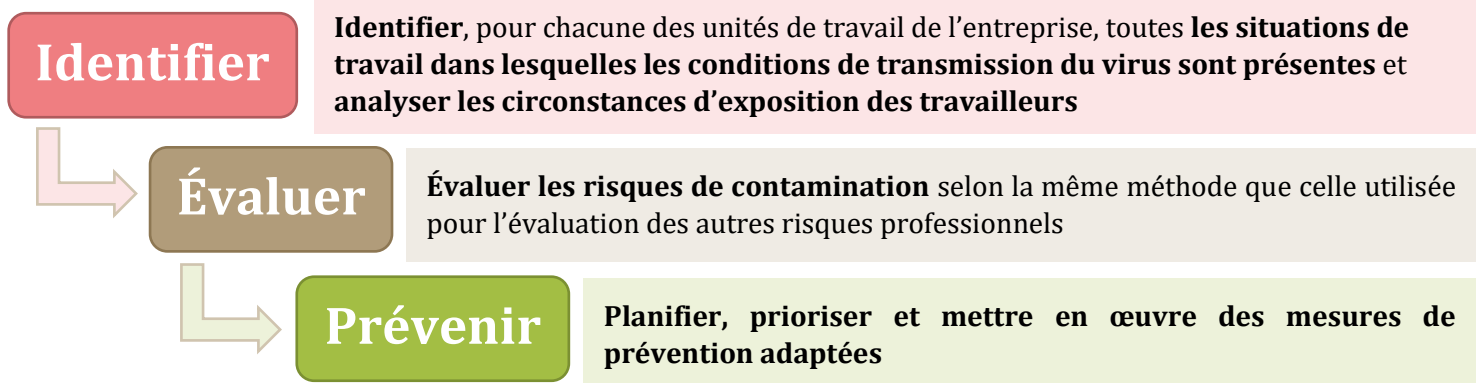
Il convient de limiter sa propagation par l'application des gestes barrières et des principes suivants :

- Respecter des distances physiques d'au moins 2 mètres avec un tiers.
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon, ou réaliser une friction avec un produit hydroalcoolique.
- Porter un masque.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter immédiatement.
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- Aérer les espaces fermés, au minimum quelques minutes toutes les heures.
- S'isoler en cas de symptômes...

Toutes ces connaissances sur le virus permettent de mieux comprendre les mesures de prévention préconisées, telle la distanciation sociale, les gestes barrières et le nettoyage pluriquotidien.

2. Intégrer le risque de contamination Covid-19 dans le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) et réévaluer les autres risques

L'évaluation des risques professionnels doit être actualisée et complétée avec le risque Covid-19. Pour cela :



Cette démarche doit être menée en lien avec les représentants du personnel (Comité Social et Economique – CSE), les travailleurs et le CMSM et peut s'appuyer sur les différents acteurs de la santé au travail et leurs travaux ([INRS](#), [CRAMIE](#), [inspection du travail](#), branche professionnelle...).

Cependant, s'il est indispensable d'identifier et d'évaluer le risque infectieux Covid-19, **les autres risques induits ou augmentés par la situation d'urgence sanitaire** (par exemple les **risques psycho-sociaux** liés à la situation sanitaire et économique anxieuse ou à la fragmentation des collectifs de travail..., les **risques de troubles musculo-squelettiques** liés au travail sur écran ou à une activité physique plus intense..., les **risques d'addictions** liés à l'isolement ou à l'anxiété..., les **risques liés au travail isolé**...) **ne doivent pas être oubliés.**

Comment s'y prendre ?

Idéalement, il convient d'établir un **Plan de Continuité d'Activité (PCA)**. « Le PCA représente l'ensemble des mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise, puis la reprise planifiée des activités. »

Dans le contexte actuel, la situation impose en effet aux entreprises un **fonctionnement en mode dégradé** lié par exemple à un fort taux d'absentéisme, à la mise en place imposée et continue du télétravail quand il est possible, à la non disponibilité des ressources habituelles (prestataires fermés, offre de transports restreinte, ruptures de stock, délais de livraison augmentés...).

Pour établir votre PCA, vous pouvez vous reporter au « [GUIDE POUR RÉALISER UN PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ](#) » publié par le gouvernement, ou vous rapprocher de votre branche professionnelle.

L'une des méthodes pourrait donc consister à annexer votre PCA au DUER et à intégrer une ligne générique dans le DUER « Contamination Covid-19 ».

Sans PCA, il convient par contre de détailler dans le DUER, pour chaque unité de travail, les différentes situations de travail à risque de contamination Covid-19 et d'indiquer pour chacune les mesures de prévention et de protection.

Exemples pour chaque étape de la démarche

Identifier

Identifier, pour chacune des unités de travail de l'entreprise, toutes **les situations de travail dans lesquelles les conditions de transmission du virus sont présentes et analyser les circonstances d'exposition des travailleurs**

Vous pouvez par exemple identifier ces situations en suivant la chronologie d'une journée de travail :

- Arrivée en entreprise / au poste de travail
- Tâches, activités réalisées au poste de travail
- Circulation dans l'entreprise (locaux de travail et locaux sociaux)
- Pauses / restauration
- Fin de poste
- Déplacements extérieurs
- Présence de prestataires extérieurs
- Nettoyage et désinfection des locaux de travail et parties communes
- Élimination des déchets

L'enjeu sera d'identifier les situations où il y a :

- Un **contact étroit, rapproché**, avec un collègue de travail, un client, un usager, un bénéficiaire... et donc un **risque d'être touché par des gouttelettes ou postillons contaminés** (port de charges à deux, discussion en face à face, travail en open-space, encaissement d'un client, service à table, transport de personnes, regroupement dans les locaux sociaux...)
Pour chacune des situations, définir dans **quelles circonstances** : < ou > 2 mètres ? < ou > 15 minutes ? combien de personnes ? des personnes à risque ? le port du masque est-il possible ? est-il obligatoire ?...

- Utilisation d'équipements communs ou **contact potentiel des mains avec des surfaces souillées...** et donc un **risque de porter les mains ou un objet contaminé au visage** (utilisation d'un copieur partagé, d'un chariot de manutention, d'un véhicule, d'un ascenseur, des toilettes...) Pour chacune des situations, définir dans **quelles circonstances** : combien d'utilisateurs ? quelle fréquence ? quelles modalités de nettoyage/désinfection ? ...

Évaluer

Évaluer les risques de contamination selon la même méthode que celle utilisée pour l'évaluation des autres risques professionnels

La directive européenne sur les agents biologiques a été modifiée, considérant le virus de la Covid-19 **comme un agent biologique pathogène de groupe 3** (conformément aux dispositions de l'article R. 4421-3 du Code du travail, les agents biologiques sont classés en 4 groupes : « *Le groupe 3 comprend les agents biologiques pouvant provoquer une maladie grave chez l'homme et constituer un danger sérieux pour les travailleurs. Leur propagation dans la collectivité est possible, mais il existe généralement une prophylaxie ou un traitement efficaces* »).

Même si la vaccination tend à se développer, nous vous recommandons de considérer la gravité du dommage potentiel comme maximale (décès possible).

Voici un exemple si vous utilisez une méthode simplifiée de cotation des risques avec les échelles suivantes :

Gravité des dommages (G)

- Gêne, inconfort / petits soins
- Lésions légères et réversibles
- Lésions graves / incapacité permanente partielle
- Mort possible / incapacité permanente totale

Fréquence d'exposition (F)

- Annuelle / < 1% du temps de travail
- Mensuelle / de 1 à 10% du temps de travail
- Hebdomadaire / de 10 à 50% du temps de travail
- Quotidienne / >50% du temps de travail



On pourrait alors obtenir cet extrait d'évaluation des risques :

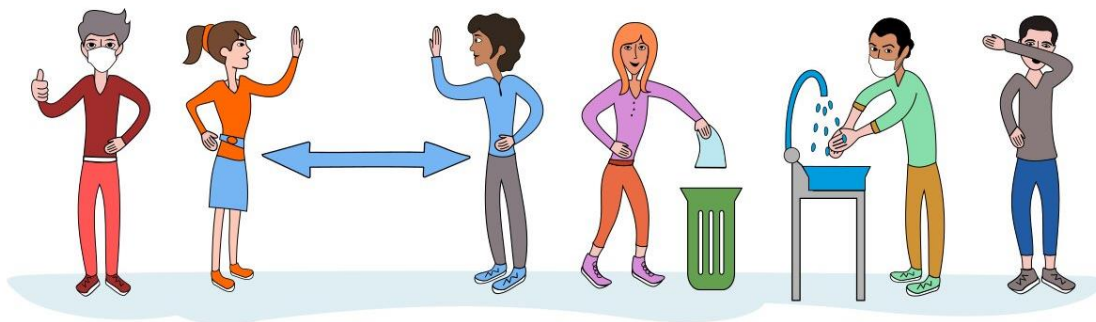
Situation dangereuse	Risques	Dommages éventuels	Estimation			Priorité
			G	F	Risque estimé	
Les salariés travaillent dans un open-space à moins de 2 m de distance, pas de séparation physique	Transmission directe de gouttelettes/ aérosols (lors de toux, d'éternuement...)	Covid-19	4	4	12	1
Les salariés partagent des équipements communs (copieurs, badgeuse, machine à café...)	Transmission par contact des mains contaminées avec le visage	Covid-19	4	4	12	1

Prévenir

Planifier, prioriser et mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées

Deux principes clés doivent être respectés pour limiter les risques de contamination :

Les gestes barrières et la distanciation physique !



Différentes mesures permettent le respect de ces principes clés et d'autres viennent en complément.

Mesures organisationnelles

- Mettre en place le télétravail (au-delà des équipements, prendre en compte la question du management à distance, de la formation aux outils numériques, du droit à la déconnexion...)
- Réorganiser les process en mode dégradé (limiter le nombre de clients, privilégier la circulation en cercle plutôt qu'en linéaire pour éviter les croisements de personnes, limiter le nombre de services/produits proposés, privilégier le paiement sans contact, la vente à emporter...)
- Limiter autant que possible les déplacements professionnels
- Supprimer les réunions en présentiel (recours aux visioconférences et au téléphone)
- ...

Mesures techniques :

- Matériel pour le nettoyage des mains (gel hydroalcoolique, essuie mains à usage unique, savon, poubelles fermées à pédale...)
- Matériel pour la désinfection des surfaces (détergent, lingettes imprégnées...)
- Equipements de protection collective (écrans en plexiglas, hygiaphones, démarcations de zones de travail, marquages au sol...)
- Equipements de protection individuels (masques, visières, surblouses, gants...)
- Gestion des outils et des équipements partagés
- ...

Mesures humaines :

- Formation, information, consignes, tutorat...
- Relation étroite avec le CSE, dialogue social
- Organisation d'échanges, de causeries
- ...

En complétant l'extrait précédent d'évaluation des risques, on pourrait alors obtenir :

Situation dangereuse	Risques	Dommages éventuels	Estimation			Priorité	Mesures de prévention existantes	Mesures de prévention proposées
			G	F	Risque estimé			
Les salariés travaillent dans un open-space à moins de 2 m de distance, pas de séparation physique)	Transmission directe de gouttelettes/aérosols contaminés (lors de toux, d'éternuement...)	Covid-19	4	4	12	1	Décalage des horaires de travail et mise en place du télétravail de façon à n'avoir qu'1 poste occupé sur 2 et ainsi respecter une distance de plus de 2 m entre chaque collaborateur Port du masque imposé dans l'open-space Affiche de rappel des gestes barrières	Installer des plaques en plexiglas entre les postes de travail en face-à-face et des cloisons pour les postes en côte-à-côte Recourir au e-learning pour la formation aux gestes barrières
Les salariés partagent des équipements communs (copieurs, badgeuse, fontaine à eau, poubelles...)	Transmission par contact des mains contaminées avec le visage	Covid-19	4	4	12	1	Chaque collaborateur dispose de son propre casque téléphonique et matériel de bureautique Gel hydroalcoolique Poubelles fermées avec commande à pédale	Numériser les contrats pour parvenir au 0 papier Mettre à disposition des bouteilles d'eau

Les exemples ne sont bien entendus pas exhaustifs !

Ressources pour vous aider dans votre démarche

Cette liste n'est pas exhaustive. N'oubliez pas de consulter les sites de vos branches professionnelles.

Institut National de Recherche et de Sécurité - INRS :

- Le dossier covid19 : <https://www.inrs.fr/risques/COVID19-prevention-entreprise/prevention.html>
- Plan d'actions Covid-19 : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil67>

Ministère du travail :

- Le dossier covid19 : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/>
- Les obligations de l'employeur : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs/article/securite-et-sante-des-travailleurs-les-obligations-generales-de-l-employeur-et>
- La FAQ entreprises et salariés : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/>
- Les fiches conseils métiers et certains guides de bonnes pratiques et de reprise d'activité : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

Santé publique France :

- Le dossier covid19 : <https://www.santepubliquefrance.fr/>
- Les outils prévention : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/coronavirus-outils-de-prevention-destines-aux-professionnels-de-sante-et-au-grand-public>

Ministère des Solidarités et de la Santé :

- La FAQ Covid-19 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-la-covid-19/article/reponses-a-vos-questions>

Caisse Régionale d'Assurance Maladie Île-de-France - CRAMIF :

- Les fiches conseils métiers covid-19 : <https://www.cramif.fr/actualites/covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-entreprises-et-les-salaries>